

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-02-020

Convention de mise à disposition gratuite d'un minibus 9 places au profit du collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon

Rapporteur : *Éric DEVALQUENAIRE*

<u>Date de Convocation</u> :	20 février 2024	<u>Séance du 27 février 2024</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> :	01 mars 2024	
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	23	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Pierre-Jean FAUCITANO pouvoir à Grégoire SOUQUE, Claudine BOISSEAU pouvoir à Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Michel CAMPERGUE, Philippe REYNERO pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Jean-Marc FOUIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a engagé une action ambitieuse en faveur de la jeunesse depuis 2020, notamment à travers la création de la Maison des Jeunes. Cette dernière accueille un public toujours plus important, auquel elle propose des activités variées, notamment des sorties.

A cet égard, il apparaît judicieux de pouvoir nouer un partenariat avec le collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon, afin de mutualiser les moyens de transports des deux structures.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition annuelle et à titre gratuit du minibus de la ville de Morières-lès-Avignon au collège Anne Frank.

Une convention de mise à disposition a donc été rédigée à cet effet en annexe de la délibération.

Il est précisé que la direction du collège Anne Frank serait disposée à mettre à disposition de la commune le minibus du collège.

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui indique que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, toute acte conservatoire de ses droits.

Oùï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** la convention présentée en annexe de la délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte y afférent

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/02/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/02/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

